

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

LES PRIX ÉTUDIANTS DE L'ARC ET LES MENTIONS RELÈVE ÉTOILE : POUR VALORISER LA RECHERCHE FAITE PAR DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU COLLÉGIAL

Montréal, le 16 mars 2026. — [L'Association pour la recherche au collégial](#) (ARC) encourage les étudiantes et étudiants du réseau collégial du Québec et de la francophonie canadienne qui souhaitent participer à ses Prix étudiants, y compris les mentions Relève étoile, à transmettre leur dossier de candidature d'ici le 9 avril 2026. L'attribution d'un prix repose sur la présentation d'un projet de recherche alors que celle d'une mention valorise l'engagement en recherche. Des bourses variant de 1 000 \$ à 1 500 \$ accompagnent les uns et les autres.

Les [Prix étudiants de l'ARC](#) visent à valoriser la participation des étudiantes et des étudiants à des activités de formation à la recherche menées au sein des établissements d'enseignement collégial, publics ou privés, dans l'ensemble des programmes et des disciplines. Toute recherche effectuée à l'intérieur de l'un de ces établissements alors que les candidates et candidats sont inscrits dans un programme d'études collégiales est admissible, et ce, qu'il s'agisse d'un projet dans le secteur de la société et de la culture, de la santé ou de la nature et des technologies, ou encore, d'un projet intersectoriel. En ce qui concerne les mentions Relève étoile, la candidature d'une étudiante québécoise ou d'un étudiant québécois inscrits dans un établissement hors-Québec est aussi admissible dans la mesure où cette personne fournit une preuve de résidence au Québec. L'activité de recherche à l'origine de la candidature peut avoir été réalisée individuellement ou en équipe, dans le cadre d'un programme d'études collégiales, d'un cours, d'un stage, d'une activité parascolaire ou d'un emploi à titre d'auxiliaire de recherche, au cours des années scolaires 2024-2025 ou 2025-2026. Dans les cas où une recherche a déjà été soumise aux Prix étudiants sans être récompensée, il est possible de la soumettre une seconde fois.

Autant les Prix étudiants que leurs mentions Relève étoile conduisent à l'obtention d'une bourse. Pour le premier prix, il s'agit d'une bourse de 1 500 \$; pour le deuxième, d'une bourse de 1 250 \$; pour le troisième, d'une bourse de 1 000 \$; pour les mentions Relève étoile, d'une bourse de 1 000 \$. Les Prix étudiants de l'ARC sont soutenus par le Fonds de recherche du Québec, l'Acfas et COOPSCO. Le concours comprend deux étapes : la première est l'évaluation des dossiers écrits; la seconde, l'évaluation des communications orales présentées par les étudiantes et étudiants ayant soumis les trois dossiers finalistes. Ces communications auront lieu le 11 mai 2026, lors du colloque [Enjeux de la recherche interordre](#), que l'ARC et le Réseau des CCTT – Synchronex tiendront dans le cadre du 93^e Congrès de l'Acfas. Les étudiantes et étudiants qui désirent participer au concours peuvent obtenir plus de renseignements en visitant les pages du site web de l'ARC qui sont consacrées aux [Prix étudiants](#).

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

– 30 –

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale
514 299-9568 | arc@cvm.qc.ca